



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra sans la présence du public le lundi 9 août 2021 à 19 h 30, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
155, route De Lotbinière / Lot 1 545 866 / Zone H3-721	Autoriser un ratio de 1 case de stationnement par logement pour les unités 3 ^{1/2} , en dérogation à l'article 3.2.131.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un ratio minimal de 1,40 case de stationnement par logement.
140, rue Gagné / Lot 1 546 132 / Zone H3-517	Autoriser une marge avant de 5,53 mètres du bâtiment principal, en dérogation à la grille des usages et normes H3-517 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge minimale de 7,5 mètres.
2555, rue Dutrisac, local 100 / Lot 6 194 946 / Zone C3-307	Autoriser l'installation d'une enseigne à plat au mur, n'ayant pas façade sur rue, en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

En conformité aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public. Aux fins de cette consultation, toutes questions ou commentaires concernant ladite demande doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, et être reçus au plus tard le 9 août 2021 à 15 h. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 9 août 2021, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, en contactant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la visioconférence <https://csur.tv/> lors de la séance du Conseil municipal du 9 août 2021.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-troisième (23^e) jour du mois de juillet deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca